
CONSEIL GÉNÉRAL
L'AISNE
Plan Collèges
ENT collèges :
mission installation
achevée !

L'Environnement numérique de travail, mode d'emploi

Il consiste à proposer une plate-forme unique, un site internet sécurisé, aux enseignants, au personnel administratif, aux élèves et à leurs parents. Grâce à un code personnel, chaque utilisateur peut accéder à l'outil recherché : carnet de notes, agenda, notes, messagerie, réservation de salle, emploi du temps…

Les classes peuvent également accéder à un certain nombre de ressources en ligne, choisies et validées par les instances de l'Education Nationale, auxquelles s'ajoutent les ressources d'un bouquet numérique constitué par le Conseil général (encyclopédie, dictionnaire multilingue, grammaire, jalons de l'histoire et site TV).

Tous les collèges axonais disposent désormais d'un ENT.

Parallèlement à la réalisation du Plan Collèges, qui consiste à construire, rénover et réhabiliter l'ensemble des collèges de l'Aisne, le Conseil général de l'Aisne a décidé, en 2008, d'équiper tous les établissements d'un matériel informatique performant et de mettre en place un Environnement Numérique de Travail.

Objectifs :

- **permettre** à chaque collégien axonais **d'accéder aux technologies de la communication** et de l'information et de maîtriser l'outil informatique.
- **offrir** aux équipes éducatives **de nouveaux outils et moyens pédagogiques**
- **créer un nouveau lien** entre équipes éducatives, élèves et parents d'élèves.

En terme de matériel

Les matériels installés dans l'établissement

Après cablage du collège (toutes les salles sont ainsi connectées à internet), le Conseil général de l'Aisne installe les équipements et matériels suivants :

> des serveurs de fichier ou d'application : ils vont permettre de stocker les données des professeurs et des élèves, de partager les ressources et d'accéder à internet.

> des ordinateurs fixes : installés dans certaines salles du collège, ils sont interchangeables puisque d'un poste à l'autre, les élèves ou enseignants peuvent, avec un mot de passe, retrouver leurs données personnelles. Ils sont installés en réseau.

> nouvel équipement et rénovation des salles de communication : 24 ordinateurs minimum et système de supervision.

> des tableaux blancs interactifs : ils permettent depuis l'écran de piloter l'ordinateur.

> de vidéoprojecteurs : fixés au plafond, ils permettent la projection optimale d'un écran d'ordinateur.

> des imprimantes multifonction, accessibles en réseau.

Les matériels proposés à chaque enseignant

Chaque enseignant reçoit un ordinateur portable. Outre leur financement, le Conseil général assure la formation des enseignants à l'utilisation de l'ENT.

L'enseignant peut ainsi optimiser l'usage de l'ENT, depuis la préparation de cours, la mise à disposition de notes de travail en ligne…

Ce dispositif est **le fer de lance du dispositif informatique** axonais.

Assistance en ligne

C'est le centre de services du Conseil général qui reçoit tous les appels des utilisateurs et supervise les actions jusqu'à résolution de l'incident ou problème technique.

En terme d'utilisation : un nouveau lien parents-enfants

L'ENT pour les élèves

Chaque élève dispose d'un nouvel espace de travail et d'échanges, accessible depuis l'établissement (salle de classe, salle multimedia), ou depuis le domicile. Il peut retrouver des cours, consulter son planning, les devoirs à préparer, aller chercher des informations pour préparer un exposé…

L'ENT pour les parents

Les parents sont associés plus étroitement au fonctionnement des établissements. Ils sont ainsi informés de la vie du collège (délibérations du conseil d'administration, projets pédagogiques, réunions, menus de la cantine, actions des fédérations de parents d'élèves) et de la vie scolaire de leur enfant. Ils sont prévenus en temps réel des absences et retards de leurs enfants, peuvent à tout moment connaître leurs résultats scolaires et accéder à certains de leurs travaux publiés en ligne. Ils disposent d'une messagerie qui leur permet de communiquer avec les enseignants et l'équipe éducative.

L'ENT pour les équipes éducatives

C'est une nouvelle méthode de travail pour tous les membres de l'établissement. Les CPE (conseillers principaux d'éducation), par exemple, n'ont plus à faire le tour de leur établissement pour relever les feuilles d'appel et les saisir ensuite. Les absences sont relevées par chaque professeur et mises en ligne directement. Pour les enseignants, c'est un nouvel outil pédagogique à leur disposition. Ils peuvent préparer leurs cours sur leur ordinateur portable et utiliser, en salle de cours, le tableau interactif… L'ENT est une véritable plate-forme de travail coopérative, qui facilite le partage des cours des professeurs, et permet de bénéficier de contenus numériques très diversifiés.

Le parc installé dans les collèges

4 429 PC fixes
1 973 portables
528 vidéoprojecteurs
126 tableaux blancs interactifs
114 serveurs
140 imprimantes

Ce qui représente un investissement total de **5 920 000 € TTC,** qui bénéficie d'un financement **FEDER** de **444 000 € TTC**.

Début du renouvellement

Le cycle de renouvellement est de 5 ans (le matériel est garanti 4 ans).

Ce renouvellement a déjà commencé dans les premiers collèges équipés. Seuls les ordinateurs fixes et portables sont renouvelés. Les serveurs, TBI, vidéoprojecteurs et imprimantes ont une durée de vie plus longue. Ils seront renouvelés au fur et à mesure des besoins.

La maintenance

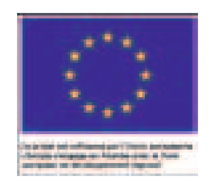
Le budget maintenance a été inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissements. Au Conseil général, trois jeunes agents seront recrutés en emploi d'avenir pour renforcer la structure.

Phase audit

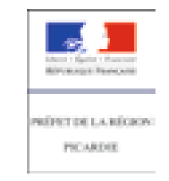
Cette phase a commencé en septembre 2012. L'audit est réalisé par les techniciens de maintenance qui relèvent le nombre de matériel et évaluent leur vétusté, en prenant en compte l'ensemble des progiciels installés.

Les premiers collèges sont les deux collèges à avoir expérimenté l'ENT : Laon (collège Charlemagne), et Saint-Gobain.

Le dispositif s'étendra, au cours de la saison scolaire 2013/2014 aux autres collèges.









Contact presse : Pascale CARTEGNIE / pcartegnie@cg02.fr
Conseil général de l'Aisne Service communication 03 23 24 62 85